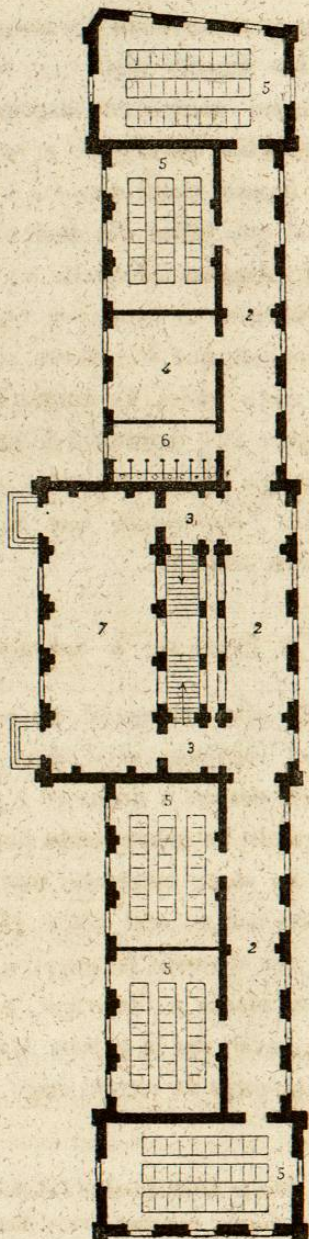


Fig. 102.

1. Vestibule.
2. Galerie-vestiaire.
3. Passages.
4. Directeur.
5. Classes.
6. Privés.
7. Grande salle.



La façade (fig. 103) a un aspect monumental d'une certaine grandeur; les détails n'offrent malheureusement

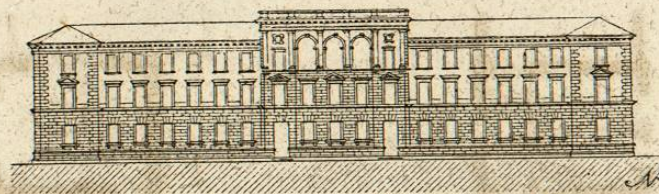


Fig. 103.

aucune originalité, et les mêmes formes se répètent sans faire comprendre les divisions auxquelles elles correspondent. Seule, la grande salle se trouve accusée par des pilastres et de grandes fenêtres circulaires.

*École sur la Linterscher-platz.*

Le plan de cette école diffère du plan de la précédente, il est moins simple. Au lieu de s'étendre, il est ramassé et offre une distribution très heureuse (fig. 104) : à droite et à gauche du vestibule, la salle des maîtres et celle du directeur, puis, en face, l'escalier, se développant en deux volées (fig. 105). A la hauteur du premier palier, se détache une galerie qui dessert toutes les classes et aboutit, à gauche, au logement du gardien et à la salle de gymnastique.

Les classes d'angle sont, à cause de la symétrie qu'on a voulu donner aux façades, éclairées sur deux faces; les autres ne le sont que par des fenêtres percées sur un seul côté. Ces classes contiennent 50 élèves en moyenne.

Les façades (fig. 106) sont ornées de pilastres, de colonnes, de vases et de statues; elles sont très riches, et

l'accumulation de formes qu'elles présentent est d'un goût contestable. Il faut toutefois constater que cette seconde

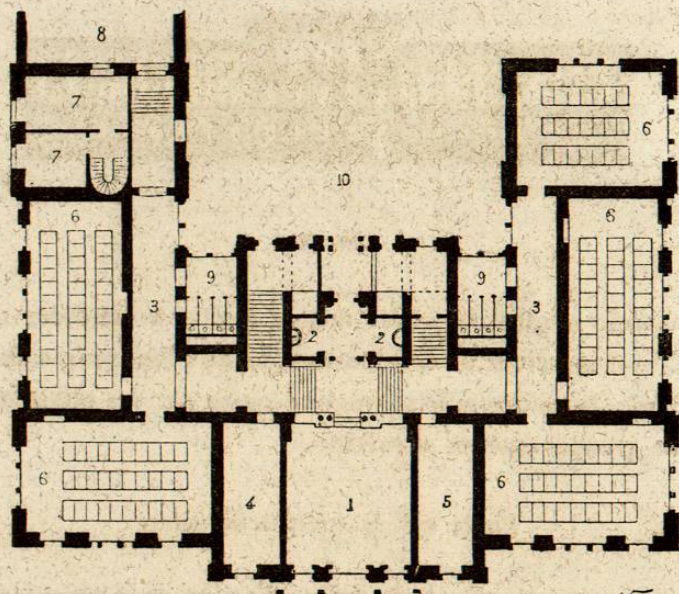


Fig. 104.

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Vestibule.           | 6. Classes.             |
| 2. Lavabos.             | 7. Logement du gardien. |
| 3. Galeries-vestiaires. | 8. Gymnase.             |
| 4. Salle du directeur.  | 9. Privés.              |
| 5. Salle des maîtres.   | 10. Cour de récréation. |

école a, sur la première, l'avantage d'être partagée en travées et percée de fenêtres qui indiquent à l'extérieur la distribution intérieure et l'accusent franchement.

Les deux écoles qui précèdent viennent justifier les

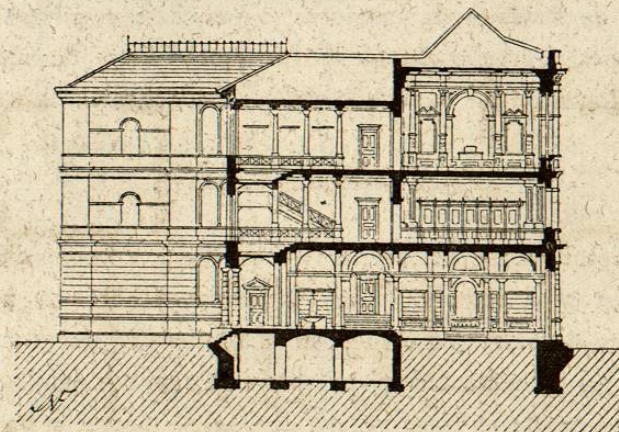


Fig. 105.

Echelle de 0,002 p. m.

propos de l'importance que les Suisses veulent donner

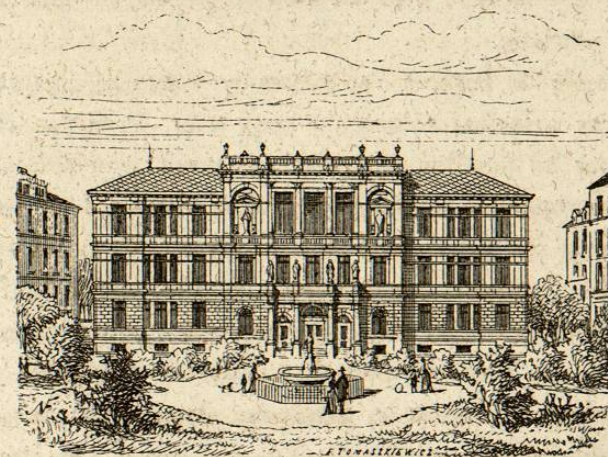


Fig. 106.

non seulement à l'installation, mais encore à la décoration

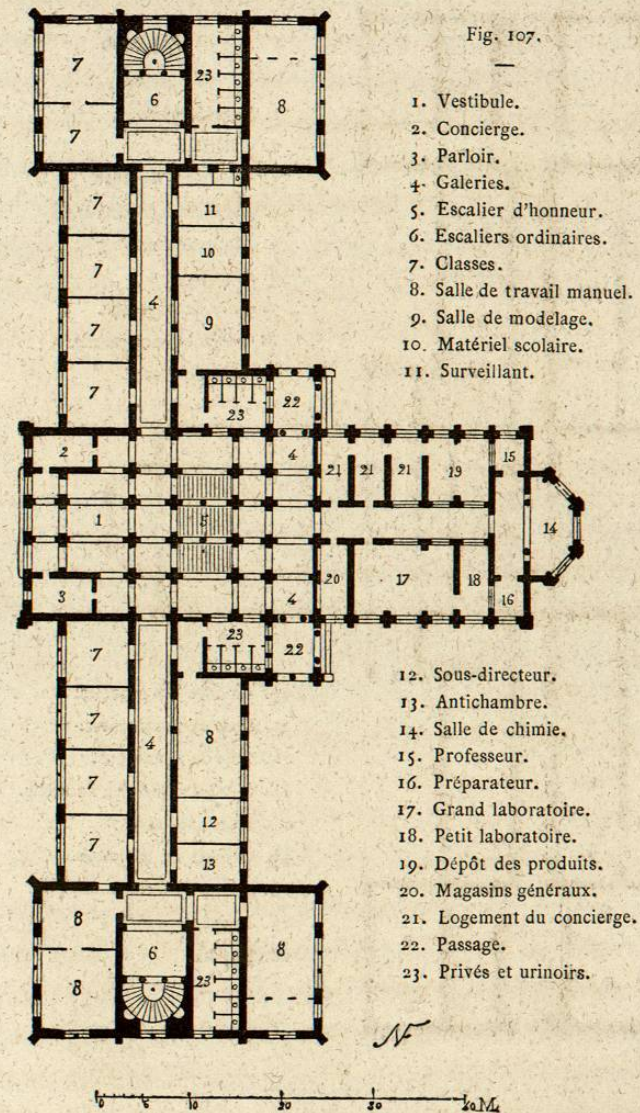
de leurs écoles. Ils cherchent à en faire le monument important de la cité; ils l'ornent richement, l'entourent d'arbres, de fleurs et de fontaines, et quand ils reçoivent un étranger, c'est l'école qu'ils lui font visiter, de même qu'ailleurs on lui montre le château ou l'église.

*École cantonale à Berne<sup>1</sup>.*

L'école cantonale que la ville de Berne s'occupe d'élever est plus importante que toutes les écoles que nous venons de passer en revue. Ses dimensions et ses dispositions lui permettent de rivaliser avec les grands palais que Berne a construits pour recevoir le Conseil fédéral et contenir les administrations de la république. C'est là une preuve de plus du rôle prépondérant que les Suisses donnent à leurs écoles et de leur désir d'en faire des monuments qui frappent le regard, attirent l'attention au moins autant que peut le faire un lieu de plaisir ou une résidence officielle.

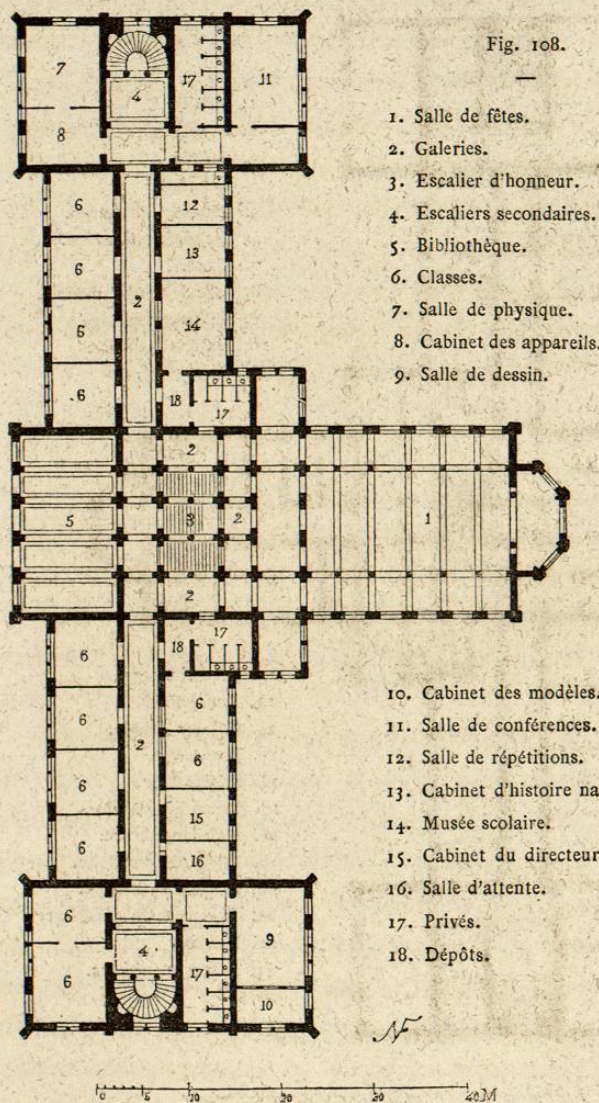
L'école de Berne a 110 mètres de face; elle comprend un corps principal flanqué de deux ailes, terminées chacune par un pavillon (fig. 107); le corps principal comprend un immense vestibule renfermant l'escalier d'honneur, qu'entoure une galerie par laquelle on rejoint, au rez-de-chaussée, l'amphithéâtre de chimie, avec les services qui en dépendent, et, au premier étage (fig. 108), la grande salle de fêtes. Du vestibule partent, à droite et à gauche, des galeries qui desservent les différentes classes et aboutissent à des escaliers secondaires destinés aux élèves. Les classes

1. M. Salvisberg, architecte.



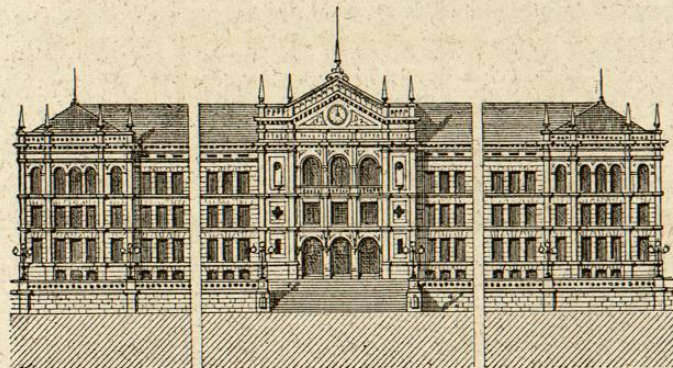
soit 42 mètres de surface, et contiennent 30 élèves, chacun occupant 1<sup>m</sup>,40 de surface.

Le jour vient toujours à gauche et la surface vitrée des



fenêtres atteint, dans chaque classe, près du tiers de la surface du sol.

Il faut insister sur certains détails du plan qui font connaître la marche et le programme de l'instruction publique en Suisse, remarquer l'utilité des salles de conférences, d'examen, de répétition, de travail manuel, et ne pas perdre de vue qu'en Suisse comme en Allemagne, l'instruction primaire est le début de l'instruction secondaire et supérieure; qu'en ces deux pays, l'enfant commençant ses études peut s'arrêter ou continuer à son gré à franchir les divers degrés qui composent l'ensemble des connaissances dont il aura besoin dans sa carrière sans être,



à un moment donné, obligé de retourner en arrière pour suivre une nouvelle méthode; chez nous, au contraire, l'enfant qui quitte l'école primaire pour continuer ses études doit, pour les compléter et aller plus loin, recommencer ses études élémentaires, qui n'ont pas été faites en vue de pouvoir le conduire au delà d'un but borné très limité.

Les façades de l'école de Berne (fig. 109) répondent au plan; elles ont un caractère de grandeur qui répond au

rôle du monument, mais, au point de vue des détails de la forme architecturale, elles s'éloignent du résultat que nous cherchons à atteindre en France.

Un édifice de cette importance exigerait, pour être connu, de nombreuses planches présentées à une grande échelle; les moyens très limités dont nous disposons ne nous ont permis d'en montrer que les points essentiels, à peine suffisants pour avoir une idée de l'ensemble général.

Nous avons, du reste, déjà eu l'occasion de parler de cette école, à propos de son gymnase (fig. 10, 11, 12).

## IV.

## LOGEMENTS DE MAÎTRES.

Dans aucune des écoles que nous venons de passer en revue, nous n'avons trouvé de logement autre que celui du gardien. Maîtres, sous-directeurs, directeurs, ne sont pas, en Suisse, logés à l'intérieur de l'établissement d'instruction primaire auquel ils sont attachés. Les écoles rurales seules font exception à cette règle, exception qui s'explique et se justifie suffisamment : d'abord, par les difficultés qu'aurait un maître d'école à trouver dans un village un local convenable; ensuite, par la nécessité de faire garder la nuit le bâtiment scolaire, presque toujours monument municipal dans lequel sont déposés les registres de l'état civil, le recueil des actes officiels, etc.

Dans les villes, la situation n'est plus la même, et on ne saurait trop insister, non pas seulement sur l'inutilité des logements à l'intérieur de l'école, mais encore sur tous les inconvénients, tous les abus qu'y soulève leur installation.

L'Angleterre et la Suisse ne comprennent aucun logement de maîtres ou de directeurs dans leurs écoles; la Hollande et la Belgique en comprennent un seul; l'Allemagne est pour leur suppression absolue.